

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION GENERALE DES  
SERVICES TECHNIQUES  
DIRECTION ERP/SECURITE**

*Affaire suivie par Mr Eddie GREATTI  
Chargé d'opération  
ERP/SECURITE  
JB/ EG/ VG*

Arrêté n° 2024 - 693

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240311-2024-693-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2024

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN  
ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC, BOULANGERIE  
LOUISE, 46 ROUTE D'ARRAS A LENS.

Le Maire de la Ville de Lens,  
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment  
l'article L.2212-2,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, articles L.122-3,  
R.111-19 à R.111-19-11, L.143-1 et L.143-2, R.143-1 à R.143-  
47,

Vu l'arrêté modifié du Ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980  
modifié, portant règlement de sécurité contre les risques  
d'incendie et de panique,

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995, relatif à la Commission  
Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2012 portant création de la  
commission consultative départementale de sécurité et  
d'accessibilité et des commissions d'arrondissement de sécurité  
contre l'incendie,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant  
délégations à des Adjoints au Maire,

Vu le rapport de vérification après travaux réalisé le 19 février  
2024 par le bureau de contrôle BTP Consultants conformément  
à l'article R.143-1 à R.143-47 du Code de la Construction et de  
l'Habitation et qui concerne l'autorisation de travaux n°062 498  
22 00062 pour la « Boulangerie Louise », 46 route d'Arras à  
Lens,

Vu l'attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes  
handicapées réalisée le 29 février 2024 par la SAS HOLDING  
LOUISE conformément au décret n°2021-872 du 30 juin 2021  
fixant les conditions prises pour l'application des articles R.162-8  
à R.162-13 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'avis favorable à l'ouverture au public émis par la  
Commission d'Arrondissement de Sécurité Incendie de Lens le  
07 mars 2024,

# ARRETE

**ARTICLE 1** : L'ouverture au public et à l'exploitation est autorisée pour la « Boulangerie LOUISE », 46 route d'Arras à Lens. Cet établissement qui a fait l'objet d'une autorisation de travaux n°062 498 22 00062 a été classé en 3<sup>ème</sup> catégorie avec activité principale de type « M » et activité secondaire de type « N ».

**ARTICLE 2** : Tous travaux d'aménagement ou de modification ultérieurs devront faire l'objet d'une demande d'autorisation.

**ARTICLE 3** : La présente autorisation est délivrée au titre des articles R.143-3, R.143-22, R.143-34, R.143-38 et R.143-44 du Code de la Construction et de l'Habitation.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Au terme d'un délai de deux mois le silence du Maire vaut rejet implicite.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique actes administratifs).

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à

**Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Lens**  
Présidente de la Commission d'Arrondissement de Sécurité Incendie  
Bureau du Cabinet  
rue du 11 Novembre  
62300 LENS

**Monsieur le Commissaire Central de Police  
et de Sécurité Publique**  
Rue Louis Delluc  
62300 LENS

**Monsieur Jean-Marc TOURBIER**  
Responsable Unique de Sécurité  
Société MAGELLAN Immobilier Conseils  
6 rue Konrad Adenauer CS 20006  
59441 WASQUEHAL Cedex

**Monsieur Sébastien LEBLOND**  
Responsable Unique de Sécurité Suppléant  
Société MAGELLAN Immobilier Conseils  
6 rue Konrad Adenauer CS 20006  
59441 WASQUEHAL Cedex

**Monsieur Pierrick GUARNERI**  
Responsable de la Boulangerie Louise  
46 route d'Arras  
62300 LENS

**ARTICLE 7** : Le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commissaire Central de Police et de Sécurité Publique de LENS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville le 11/03/2024



Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

Pierre MAZURE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "P. Mazure".